



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 27 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 27 octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de RIVEDOUX-PLAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Présents : M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER, M. Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, Mme Colette PIVETEAU, M. David NEVEUR, Mme Perrine PIGNOL, M. Claude DEVAUX, M. Guy MESSAGER, M. Pierre NIVOIS M. Frédy MELLE, Mme Linda DESSED, Mme Monique VERNE, Mme Corinne PARNAUDEAU, M. Jean-Louis JOUILLEROT, Mme Marie-Françoise BERNARD, Mme Claudine LEBON.

Absents : M. Serge KINDEL donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN

Secrétaire de séance : Mme Linda DESSED

Date de la convocation	:	21 octobre 2014
Nombre de membres en exercice	:	19
Nombre de membres présents	:	18
Pouvoirs	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	19

Le Conseil Municipal :

1) Compte-rendu de Conseil

Approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2014

2) Rapport annuel 2013 du service public d'élimination des déchets

Prend acte des informations contenues dans le présent rapport et portant notamment sur les évolutions du tri sélectif, de l'activité et de la mise aux normes des déchetteries

3) Budget Principal de la Commune – Décision Modificative N°1

Approuve à l'unanimité le contenu de la décision modificative n°1 qui s'équilibre à 88 700€ pour les virements de crédits et à 8 137,18 en crédits supplémentaires.

4) Statistique de la délinquance

Prend acte des chiffres fournis par les services de la Gendarmerie Nationale

5) Acquisition par le Département de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aménagement de la traverse RD735

A l'unanimité,

- décide de reporter l'examen de ce point à une prochaine séance du Conseil Municipal

6) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Après avoir délibéré sur la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes, transmises à la Commune de Rivedoux-Plage par courrier en date du 2 juillet 2014 ;

- **prend** acte des conclusions de ce rapport ;
- **charge** Monsieur le Maire, en sa qualité d'ordonnateur, d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes.

7) Compte-rendu de la commission Marché-Commerce et Artisanat

Prend acte du contenu de cette réunion consacrée au fonctionnement du marché et des propositions d'amélioration émises

8) Contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017

A l'unanimité,

- **accepte** le projet de contrat proposé par la Caisse d'Allocations Familiales,
- **autorise** le Maire à signer ledit Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

9) Approbation de la modification n°8 du POS-PLU de la commune

A l'unanimité:

- **décide** d'approuver le dossier de Modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente ;
- **dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- **dit** que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Rivedoux-Plage et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- **dit** que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (*affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département.*) ;
- **dit** que la présente délibération, accompagnée du dossier de Modification n°8 du PLU, sera transmise à Madame la Préfète de la Charente-Maritime.

10) Communication des élus communautaires

- **Prend acte** des comptes-rendus de leurs activités par les élus communautaires

11) Démolition, déconstruction d'un garage, de sanitaires, de murs et dallage isolé: attribution et signature du marché

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de démolition totale du bâtiment des anciens ateliers municipaux ;
- **Décide** d'attribuer le marché à l'entreprise **GENIER DEFORGE** pour un montant de **19 991,50 € H.T. soit 23 989,80€ T.T.C** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer, avec l'attributaire, le Marché des travaux de démolition totale du bâtiment des anciens ateliers municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire approuvée dans le cadre de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits afférents à ce programme de travaux seront inscrits au budget communal de l'exercice 2014 – compte 2313– opération n° 165 ;

12) Construction d'un bâtiment à usage agricole et d'un bâtiment pour les services techniques municipaux – Lot N°9 "peinture": attribution et signature du marché

A l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer le marché concernant le lot n° 9 "peinture" avec l'entreprise SARL JAHIEL VERNAC pour un montant de **9 675,60 € H.T.** ;
- **arrête** le coût global des travaux de construction d'un bâtiment à usage agricole et d'un bâtiment pour les services techniques municipaux à **641 987,26 € H.T.**
- **s'engage** à inscrire au Budget communal les crédits nécessaires au financement au compte 2313 – opération n° 156 et au compte 2313 – opération n° 172

13) Aménagement des espaces publics de la traverse de Rivedoux-Plage – séquence 2 – domaine communal: avenant n°2 Lot n°1 "Terrassement – assainissement – chaussées"

A l'unanimité,

- **Approuve** le contenu de l'**Avenant n° 2 au Lot n° 1 « Terrassements, assainissement, chaussée »**, marché attribué à l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics –ZAC de Belle Aire Nord – Rue Christophe Colomb– 17441 AYTRE CEDEX
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant en plus-value pour un montant **total de : 26 376,00€ HT** soit **31 651,20€ T.T.C** ;

- **Arrête** le coût global du marché Aménagement des espaces publics de la traverse de Rivedoux-Plage – séquence 2 – Domaine public communal à : 1 489 002,25€ HT soit 1 780 969,92€ T.T.C ;
- **Dit** que les crédits afférents à cette réalisation seront inscrits au compte 2315 – opération n° 165 du budget communal 2014.

14) Renouveaulement de la dénomination "Commune touristique"

A l'unanimité:

Art. unique – Autorisation est donnée à M. le Maire de solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

15) Cession à la commune des parcelles AE n°75 et n°444 lieu-dit "Les Goguettes"

A l'unanimité (M. Didier BOUYER ne prend pas part au vote),

- **accepte** l'acquisition par la Commune au prix de 26 950€ le terrain d'une superficie de 385m² cadastré section AE n° 75 (287m²) et AE n°444 (98m²) appartenant à Monsieur et Madame BOUYER Marcel.
- **autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette cession ;
- **dit** que les frais en résultant seront à la charge de la Commune ;
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal compte n° 2111 - opération n° 170 ;
- **décide de classer** cette parcelle dans le domaine public communal.

16) Éclairage public: mise en lumière du clocher

A l'unanimité,

- **accepte** la nature et le montant des travaux d'éclairage public évalués par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime à 9 015,98 € H.T. dont **4 651,72 €** à la charge de la Commune ;
- **adopte** le mode de financement de cette opération en **5 annuités de 930,34 €** sans intérêt ni frais ;
- **s'engage** à inscrire, dans les budgets des exercices concernés, les crédits nécessaires au paiement des dites annuités ;

17) Convention de mise à disposition des Brigades Vertes avec AI17 pour l'année 2015

A l'unanimité,

- **Décide** d'accorder **1 557 heures** de travail à l'Association pour l'Insertion en Charente-Maritime (AI 17) pour un coût total de 12 456€ pour l'entretien des espaces naturels ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **Dit** que cette dépense sera inscrite en 2015 :
 - au Budget annexe « **Écotaxe** » pour un montant de **9 000€** correspondant à 1 125heures ;
 - au Budget principal « **Commune** » pour **3 456€** correspondant à 432 h

18) 97^{ème} Congrès des Maires de France – frais d'exécution d'un mandat spécial

A l'unanimité,

- **autorise** le règlement à l'Association des Maires de France, des frais d'organisation du 97^{ème} congrès des Maires et Présidents de Communautés de France d'un montant de **90.00 €** par participant (x 2) ;
- **attribue** à Monsieur Didier BOUYER représentant la commune de Rivedoux-Plage ès qualité, un mandat spécial afin de participer au 97^{ème} congrès des Maires et Présidents de Communautés de France qui aura lieu **du 25 au 27 novembre 2014 à Paris,**
- **décide** de prendre en charge les frais de transport et de séjour occasionnés pour l'exécution de cette mission sur la base de frais réels et sur présentation d'un état de frais,

19) D.I.A en D.P.U

- **Décide à l'unanimité** de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation.

20) Questions diverses